Image not found or type unknown

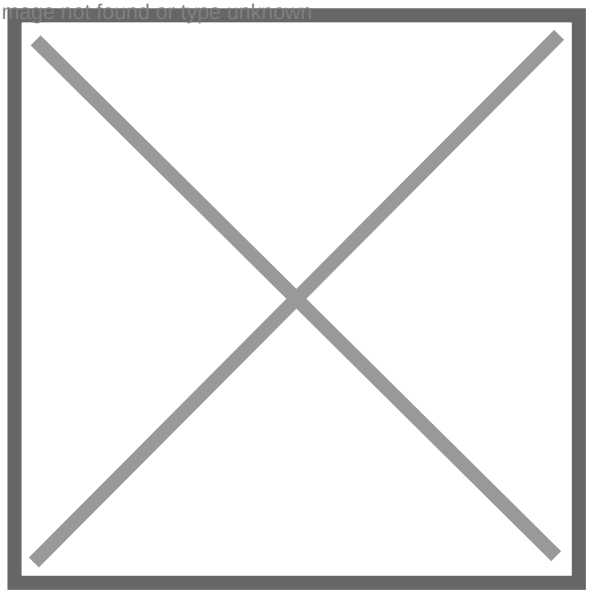

# Enorme dette à l urssaf je suis perdue j ai besoin d aide

Par **JO1009**, le **22/03/2014** à **13:40**

Bonjour,
Je suis gérante d'une sarl.
Je n 'ai qu'1 seul salarie.
Et depuis 7 ans j'accumule une dette à urssaf qui s'élève à aujourd'hui a 40000€ pénalité incluses.
Je suis ds l incapacité de régler une telle somme.
Je viens de recevoir une Signification de Contrainte par un huissier.

Je suis au bout du rouleau, je nai plus le droit a aucun decouvert auprès de ma banque ni a aucun credit car j'ai plusieur inscription privilège de l urssaf.

Mon activité tourne moyennement.
Je veux m en sortir et établir un plan de remboursement mais l urssaf reste fermer a tte mes demmandes.que dois je faire?
Le cabinet de l huissier ma dit que si sous 15 jours je ne leur verse pas la somme je vais recevoir un courrier d injonction ou il vont devoir se deplacer mais il faut savoir que ma sarl est domicilé chez moi, à mon domicile j ai un bureau.
Ont-il le droit de saisir quoi que ce soit?
L huissier m'a egalement di que si il ne percevai pas les fond il retournerai le dossier à l urssaf et ensuite que se passera t-il?
Je suis vraiment perdue ....
J'ai vraiment besoin d 'aide
Je veux rembourser et m'en sortir.
Aidez moi svp

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés